ABELGAM
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Avenue du Rhône
42410 CHAVANAY
909 855 777 RCS SAINT ETIENNE

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE NON GERANT
DU 18 NOVEMBRE 2024

Le 18 novembre 2024, à quatorze heures, au siège social, 2 Avenue du Rhône 42410 CHAVANAY.

BCI, Société à responsabilité limitée, au capital de 165 000 euros.
Dont le siège social est 2 Avenue du Rhône 42410 CHAVANAY.
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 920 861 903 RCS SAINT ETIENNE.
Représentée par Monsieur Rémy BONNEL, agissant en qualité de co-gérant.

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société ABELGAM,

Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30 juin 2024 ont été établis par Madame Vinciane LIMONE, Gérante non associée.

Les comptes annuels de l'exercice ont été adressés le 4 novembre 2024 à l'associée unique, soit dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2024.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social à partir du 4 novembre 2024.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 5 066.91 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associée unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DÉCISION - AFFECTATION DU RÉSULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 5 066.91 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat déficitaire de l'exercice : 5 066.91 euros.**

Affectation

- **Au report à nouveau, soit 5 066.91 euros**

Capitaux propres

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024, les capitaux propres qui s'élèvent à - 635.34 euros pour un capital de 10 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Code de commerce de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 30 juin 2026.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

TROISIEME DÉCISION - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, la société BCI a facturé des prestations administratives à la société ABELGAM pour un montant total de 3 900.00 euros HT.

QUATRIÈME DÉCISION - DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITÉS

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et la Gérance et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Pour la SARL BCI

Monsieur Rémy BONNEL

Signé par Rémy BONNEL
Le 22/11/24

ID: tx_qBPmmbmYMVk8

Signed with
Universign